

## COMPTE RENDU DES TABLES DE DISCUSSION

### Amorce des plans régionaux des milieux humides et hydriques du Bas-Saint-Laurent Le 26 février 2020

Le 26 février 2020 se tenait la rencontre régionale pour l'amorce des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans le Bas-Saint-Laurent, alors que plus de quarante représentants(es) de divers secteurs d'activité y ont participé. Les secteurs représentés étaient les suivants : municipal, forestier, agricole, horticole (tourbe) et environnemental. L'annexe 1 contient la liste des organismes participants.

Les objectifs de la rencontre étaient :

- D'impliquer de façon transparente les acteurs et partenaires régionaux concernés par l'élaboration des PRMHH : amorcer le processus de mobilisation ;
- D'expliquer la démarche des PRMHH ;
- De présenter les différentes modalités d'élaboration des PRMHH ;
- De souligner l'implication et les possibilités de maillage avec les acteurs et partenaires régionaux.

La rencontre s'est déroulée en deux parties. La première consistait à une présentation préparée et offerte par divers représentants des MRC du BSL alors que la deuxième partie était une table de discussion composée de huit groupes multisectoriels.

Le compte rendu qui suit est une synthèse des discussions telle que transcrite par les animateurs des différentes tables. L'objectif de la discussion était d'alimenter une réflexion autour de l'objectif *d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques* introduit par *la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Ce principe signifie que toute destruction ou altération de milieux humides ou hydriques (MHH) devra être compensée afin de créer ou restaurer des MHH jouant un rôle équivalent. Au bout de l'exercice, la perte de MHH devra être nulle. Dans leur PRMHH, les MRC doivent notamment contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Trois questions ont donc été posées aux participants :

1. Selon vous, quels sont les moyens à privilégier pour favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?
2. Selon vous, quels sont les principaux obstacles à l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?
3. Quel rôle pouvez-vous jouer pour favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?

Le texte qui suit consiste en une synthèse des réponses à l'aide de graphiques. Cette synthèse découle d'une catégorisation des réponses permettant d'observer des généralités. L'intégralité des réponses se trouve dans l'annexe A.

### Question 1 :

La figure 1 résume les réponses à la question 1 : Selon vous, quels sont les moyens à privilégier pour favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?

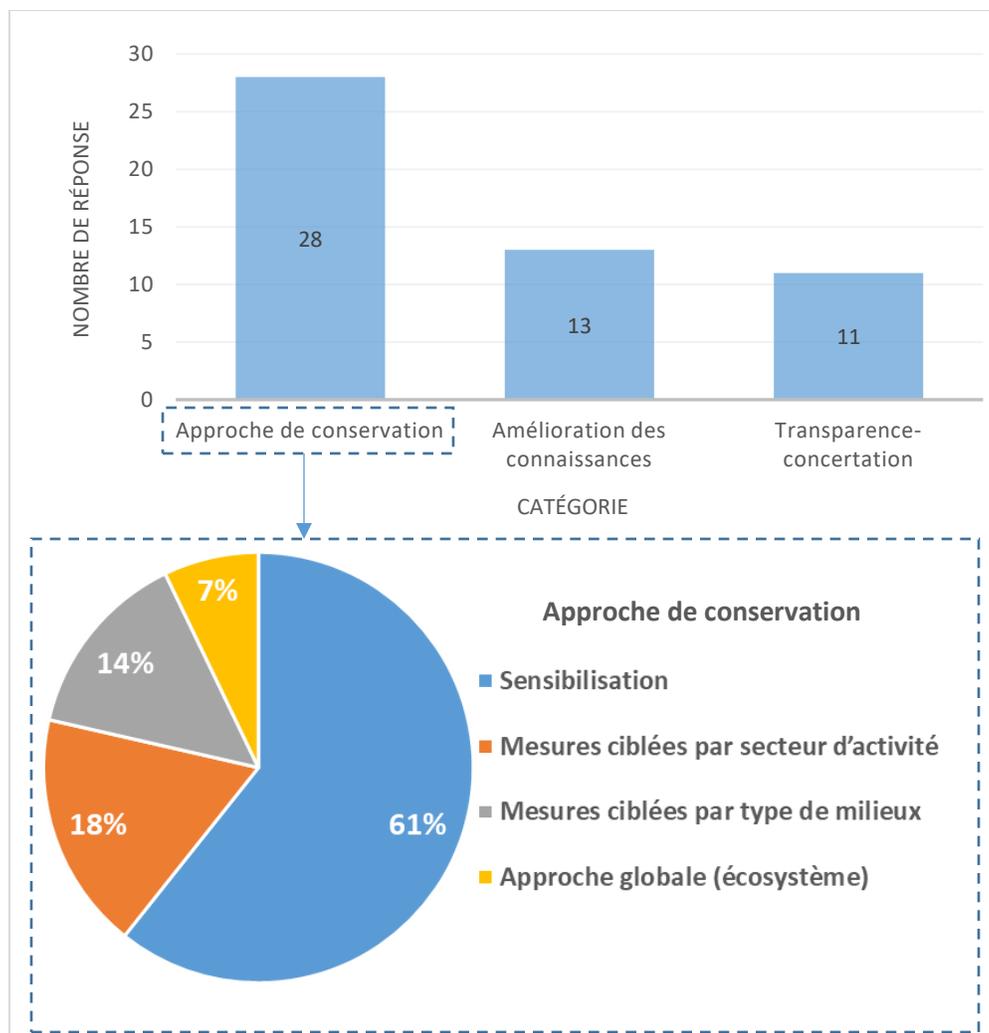


Figure 1 : Résumé des réponses à la question 1.

Plus de la moitié des réponses (28) sont des propositions d'approche de conservation. Ces approches furent classées selon les catégories suivantes : sensibilisation (61%, mesures ciblées par secteur d'activité (18%), mesures ciblées par type de milieux (14%) et approche globale (écosystème) (7%).

La sensibilisation, incluant les mesures de valorisation des bons coups et la formation fut mentionnée 17 fois. De ces mesures de sensibilisation, 5 préconisent le recours à la conservation volontaire.

Les mesures ciblées par secteurs d'activité concernent majoritairement un ajustement réglementaire pour les travaux forestiers (3) et la gestion municipale (2).

L'ensemble des mesures ciblées par type de milieu (4) concerne la restauration ou l'élargissement des bandes riveraines. Deux mesures visent le développement d'une approche plus globale, notamment par le recours à l'analyse des corridors écologiques (déplacement faunique) comme facteur pour l'identification des MHH d'importance.

Environ 25 % des réponses (13) font référence aux besoins d'améliorer les connaissances. Parmi celles-ci, 9 réponses soulignent le besoin d'améliorer notre connaissance sur la position et les limites des MHH. Les 4 autres réponses font ressortir le besoin de bien caractériser les MHH et de mieux comprendre leurs fonctionnements et leurs services écologiques.

Onze réponses soulignent l'importance de la transparence et de la concertation, notamment en diffusant l'information disponible sur l'élaboration des PRMHH et en mettant à profit la contribution des acteurs et les spécialistes concernés sur notre territoire.

## Question 2 :

La figure 2 résume les réponses à la question 2 : Selon vous, quels sont les principaux obstacles à l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?

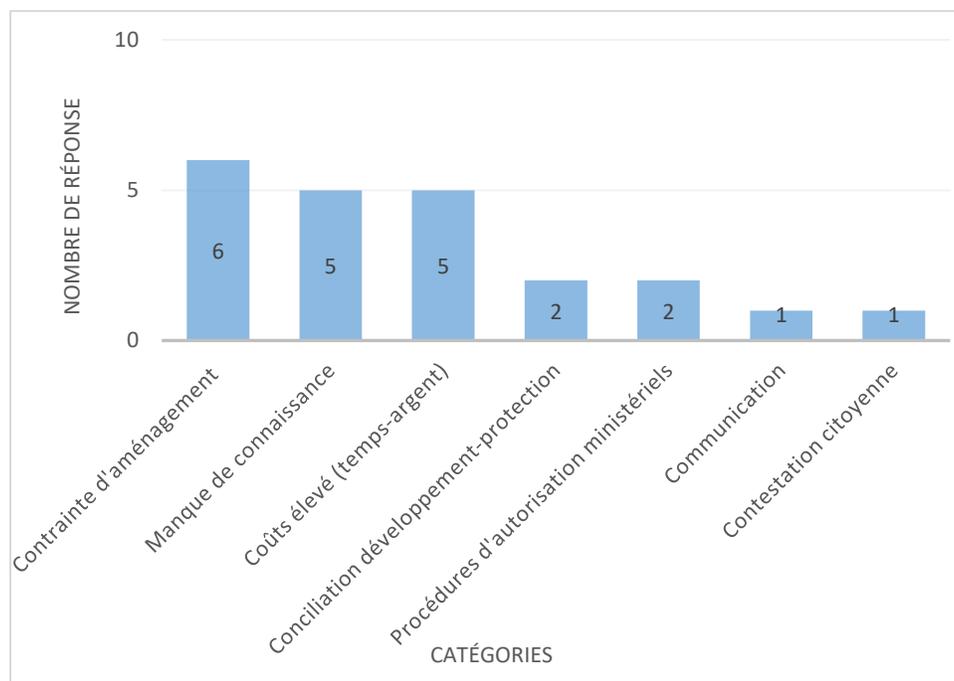


Figure 2 : Résumé des réponses à la question 2.

Le besoin d'améliorer les connaissances sur les MHH transparait également dans les obstacles identifiés à l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette (5) tant au niveau de l'identification que la caractérisation de leur dynamique.

Les participants ont également nommé les coûts élevés de l'exercice de planification et de sa mise en œuvre sur le terrain comme contrainte à surmonter (5).

Six obstacles identifiés concernent des enjeux liés à l'aménagement du territoire et plus spécifiquement des contraintes liées aux zonages et au mode de financement des municipalités par les taxes foncières.

Deux obstacles identifiés font référence à la difficulté de concilier la conservation et le développement dans le système économique actuel.

Les procédures du MELCC notamment au niveau du délai du régime d'autorisation environnementale sont citées à deux reprises comme possible obstacle.

Finalement, les participants ont également identifié la difficulté de joindre les propriétaires concernés par les mesures du PRMHH et la contestation citoyenne.

### Question 3 :

La figure 3 résume les réponses à la question 3 : Quel rôle pouvez-vous jouer pour favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?

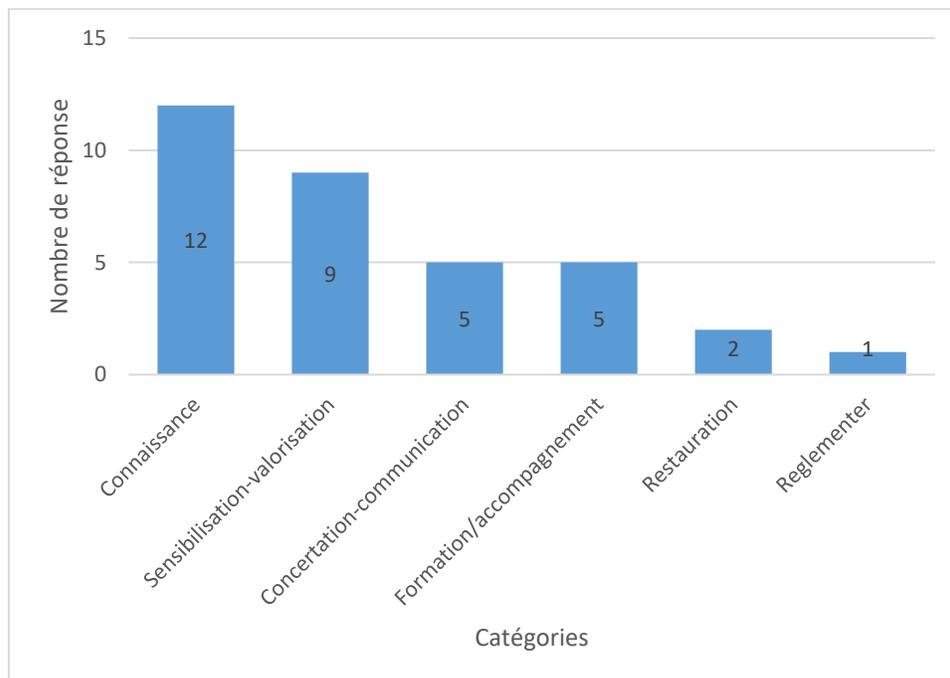


Figure 3 : Résumé des réponses à la question 3.

Les réponses à la question 3 font ressortir la force de la concertation pour contribuer au succès des PRMHH et pour surmonter certains obstacles identifiés dans la section précédente. Douze intervenants ont mentionné que leur organisme pouvait contribuer à fournir des connaissances sur les MHH, le territoire et sur différentes activités qui s'y déroulent. De ces 12 interventions, 6 concernent le partage de connaissances existantes tandis que 6 concernent le développement de nouvelles connaissances. Neuf intervenants ont souligné la capacité de leurs organismes à faire de la sensibilisation concernant les MHH auprès de la population. Cinq organismes souhaitent participer à l'amélioration de la concertation et de la circulation de l'information concernant les

PRMHH. Cinq organismes se disent prêts à fournir de la formation et de l'accompagnement notamment en ce qui concerne les méthodes de restauration de MHH. D'ailleurs, deux organismes œuvrent déjà dans le domaine de la restauration des MHH sur le territoire du BSL. Finalement, une personne a rappelé la capacité des MRC d'adapter la réglementation pour atteindre les objectifs des PRMHH.

## Annexe A

### Transcription des réponses des tables de discussions

**QUESTION 1 : Selon vous quels sont les moyens à privilégier pour atteindre l'objectif d'aucune perte nette ?**

#### **1 Approche de Conservation**

##### **1.1 *Sensibilisation***

- Diffuser les outils pour la conservation volontaire :
  - Ex : dans les PAF, les zones de non-intervention pourraient aller en conservation
- Promouvoir les ententes de conservation volontaires.
- Miser sur la communication, l'éducation et la sensibilisation. Si les gens comprennent l'importance des MHH et qu'ils sont conscients qu'il faut les protéger, ils embarqueront davantage dans la démarche. Cela deviendra presque volontaire de les protéger.
- Miser sur la conservation volontaire pour assurer davantage le succès que lorsque c'est imposé.
- Miser sur une base volontaire pour les sites potentiels de restauration ou création de MHH. Ne pas imposer.
- S'assurer de rejoindre et de bien informer les promoteurs sur la position et les enjeux liés aux MHH.
- Sensibiliser des acteurs du territoire (ils doivent se sentir concernés par la démarche).
- Promouvoir les bonnes pratiques agricoles, forestières et pour les propriétaires riverains.
- Sensibiliser les élus et les employés à la protection des MHH.
- Former et sensibiliser les élus et le personnel municipale.
- Participer à l'éducation et la sensibilisation par des gens déjà connus des propriétaires et en qui ils ont confiance (OBV, techniciens forestiers, etc.).
- Bien sensibiliser les acteurs au fait qu'une cartographie n'est pas exhaustive et que certains MHH peuvent ne pas être cartographiés.

##### *Valorisation*

- Trop de mesures de contrôle et pas assez de mesures de compensation. Souligner les bons coups. On pourrait prendre une partie des sous dans le fonds pour la création de MHH.
- Valoriser les ententes de conservation par une reconnaissance (monétaire ou symbolique).
- Incitatifs aux bonnes pratiques plutôt que coercition.

##### *Formation*

- Parfaire la formation des techniciens forestiers pour la détection de la flore des milieux humides.
- Développer une certification pour les opérateurs de pelle mécanique.

## **1.2 Mesures ciblées par secteur d'activité**

### *Municipal*

- Densifier ou de consolider les espaces existantes en développant sur les terrains disponibles déjà desservis ou situés en zone agricole et constructibles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.
- Limiter les travaux d'entretien des cours d'eau aux endroits où il y a un enjeu de sécurité pour la population.

### *Forestier*

- Adopter une réglementation pour la construction et l'entretien des chemins forestiers (uniforme pour propriétaire sous aménagement ou pas).
- Se fier aux PPMV pour identifier les milieux à conserver.
- Élaborer des normes sur l'abattage dans les affectations forestières au schéma d'aménagement et de développement pour protéger les MHH.

## **1.3 Mesures ciblées par type de milieux**

- Restauration de bandes riveraines urbanisées.
- Concept d'espace de liberté des cours d'eau; protection élargie des bandes riveraines.
- Bandes riveraines élargies.
- Adapter la réglementation concernant les bandes riveraines en fonction des enjeux par bassin versant.

## **1.4 Approche globale (écosystème)**

- Corridors écologiques pour la circulation de la faune.
- Adapter les interventions selon le type de milieu, mais en tenant compte de la situation à une échelle plus large (amont et aval; bassin versant).

## **2 Amélioration des connaissances**

### **2.1 Identification-délimitation des MHH**

- Identifier les MHH de manière objective.
- Améliorer la cartographie des MHH.
- Améliorer nos connaissances sur les MHH (besoin de meilleurs outils).
- Améliorer notre connaissance de la délimitation des MHH.
- Valider les limites des MHH sur le terrain dans le périmètre urbain.
- Encadrer et diriger le développement dans les zones propices.
- Connaître les sous-bassins urbains en relation avec le réseau pluvial.
- Cibler des sites pour la restauration et création.

- Recherche constante des sites de moindre impact pour le développement (éviter les MHH).

## **2.2 Caractérisation et dynamique des MHH**

- Définir un indice de qualité des milieux hydriques.
- Bien définir des indicateurs liés aux fonctions et rôles écologiques des MHH dans les plans d'action.
- Bien définir des indicateurs liés à la Biodiversité des MHH dans les plans d'action.
- Bien connaître les services écologiques; utiliser une méthode d'analyse reconnue pour mesurer objectivement l'intérêt écologique.

## **3 Concertation-transparence**

- Les MRC doivent assurer un suivi de leurs activités de consultation (retour sur les activités).
- Diffusion du maximum d'information sur le processus auprès des organismes consultés et de la population.
- Besoin davantage de synergie entre les OBV et les MRC avec le PRMHH.
- S'assurer que la concertation locale et régionale soit cohérente.
- Concertation par des organismes neutres et compétents.
- Mettre à profit les intervenants qui ont une connaissance terrain (OBV, techniciens forestiers, etc.).
- Informer, consulter et impliquer les propriétaires qui ont des milieux humides sur leur terrain pour ne pas qu'ils l'apprennent à la fin de la démarche.
- Diffuser des zones propices à la restauration.
- Avoir une uniformité régionale dans la réglementation qui découlera du PRMHH pour éviter que des choses soient permises dans une MRC, mais interdites sur le terrain voisin dans une autre MRC.
- Organiser différents types de rencontres de consultation : rencontres privées pour propriétaires directement concernés, rencontre de travail avec les organismes spécialisés, rencontres d'information générale et de coworking, consultation publique, etc.
- Favoriser le maillage entre les industries.

**QUESTION 2 : Selon vous, quels sont les principaux obstacles à l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ?**

**1. Connaissance**

- Manque de connaissance des municipalités sur l'identification des MHH (achat de propriétés foncières parsemées de MHH pour LE développement).
- Difficulté de décrire la valeur écologique des MHH (qualité des services rendus).
- Manque de connaissance des MHH (identification terrain, rôle écologique).
- Dynamisme des MHH, par l'activité du castor, les embâcles, etc. Comment ceux-ci seront-ils traités dans le cadre des PRMHH?
- Difficulté de trouver une correspondance entre les superficies des MHH et la qualité et la quantité de services écologiques dans l'application du principe d'aucune perte nette.

**2. Coûts (temps-argent)**

- L'ampleur de la tâche des PRMHH.
- Les coûts importants reliés à la restauration.
- Ressources limitées du milieu municipal.
- Ressources limitées pour la présence sur le terrain (inspection).
- L'application réglementaire peut être coûteuse en ressources humaines.

**3. Communication**

- Les propriétaires privés peuvent être difficiles à joindre POUR des consultations.

**4. Aménagement**

- Incompatibilité de l'affectation *conservation* en zone agricole.
- Incertitudes à propos de l'intégration des mesures de conservation dans le schéma d'aménagement et de développement.
- Conciliation de la protection des MHH et des terres agricoles. Pour certaines municipalités, les seules options pour développer une trame urbaine continue se trouvent soit en milieux humides ou en zone agricole.
- Les différences territoriales.
- Le mode d'occupation de notre territoire (étalement urbain) maintient la pression sur les MHH.
- Le financement municipal provient de la valeur foncière. Si les municipalités étaient moins dépendantes de ce genre de financement, la séquence éviter-minimiser-compenser fonctionnerait mieux.

**5. Conciliation développement-protection**

- Les orientations de conservation sont parfois incompatibles avec les orientations de développement des municipalités locales, qui souvent, veulent répondre aux besoins des promoteurs.
- Le développement est perçu comme une nécessité.

**6. Contestation citoyenne**

- Opposition ou résistances citoyennes face à d'éventuelles normes.

**7. Approche ministérielle**

- Notion 5 fins de la LQE.
- Délais importants dans le traitement des CA au ministère de l'Environnement.

### **QUESTION 3 : Quel rôle pouvez-vous jouer pour atteindre l'objectif d'aucune perte nette ?**

#### **Secteur forestier :**

- Expertise au niveau des plans d'interventions qui identifient les zones sensibles.
- Dédier de l'espace aux PRMHH dans leurs publications.

#### **UPA**

- Organiser des formations pour les syndicats locaux sur l'importance des MHH en milieu agricole (à venir).
- Promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales en tenant un registre des bons coups.
- Favoriser le partage d'information et miser sur la transparence dans la démarche du PRMHH.
- Encourager les démarches agroenvironnementales comme Agriclimat.

#### **Association des producteurs de tourbe horticole du Québec**

- Cartographie des exploitations de tourbes actuelles, des sites à restaurer et des perspectives de développement.
- Sensibilisation sur les méthodes de restauration.

#### **Premier Tech :**

- Restauration de tourbière post-industrielle par la réintroduction de tourbière à sphaigne.
- Affiliation avec l'Université Laval pour l'amélioration des pratiques.

#### **Organismes de bassins versants :**

- Revue de littérature sur la caractérisation des services écologique des MHH.
- Validation terrain de la caractérisation.
- Accompagnement pour consultation publique.

#### **Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent**

- Promouvoir l'aspect "évitement" et la densification des milieux construits.
- Sensibiliser les différents intervenants à l'importance de la conservation des MHH.
- Faire la promotion des bons coups (conservation volontaire, etc.).
- Accompagner les MRC dans l'identification des MHH prioritaires.

#### **Comité ZIP**

- Expertise en restauration de milieux côtiers, protection des berges, création de MH en milieu côtier.
- Peuvent offrir une assistance technique en lien avec la restauration.
- Source d'information scientifique en lien avec l'érosion et le milieu côtier.

- Sensibilisation.

#### **CRE/OBV/Agence de mise en valeur de la forêt privée du BSL**

- Détermination de la valeur écologique des MHH.
- Définir les indicateurs de fonction des MHH et indicateurs de biodiversité.
- Sensibilisation citoyenne et ententes de conservation volontaire.
- Concertation entre les CRE et OBV avant les consultations des MRC.
- Dépositaire des données.
- Échange d'information avec les autres ministères, dont Le MELCC.

#### **Municipalité régionale de comté**

- Inciter les municipalités à adopter des budgets participatifs, en y intégrant un volet "protection de l'environnement".
- Être très transparent lors de la démarche d'élaboration des PRMHH : tenir informée la population et les acteurs concernés afin notamment de favoriser l'acceptabilité sociale du projet et ainsi, favoriser l'atteinte du "aucune perte nette".
- Offrir un accompagnement auprès des promoteurs et municipalités.
- Bien placé pour sensibiliser les citoyens, les municipalités et autres acteurs.
- Possèdent une bonne connaissance du territoire.
- Possèdent des pouvoirs pour réglementer.

## Autres commentaires

- Ne pas oublier les cours d'eau dans la promotion de la démarche des PRMHH : on parle souvent exclusivement des milieux humides.
- Premier Tech : lors de la destruction d'un milieu tourbeux, par l'aménagement d'une route, éviter le gaspillage en rendant disponible à cette industrie, de récupérer la tourbe de sphaigne pour favoriser la restauration des superficies post-industrielles de ce domaine d'activité.
- Comité ZIP : Lors de dragage des marinas et autres canaux de navigation, faire un maillage avec le comité ZIP qui cherche à obtenir ce type de sédiments pour des projets de restauration de plage.
- Il devrait être possible pour les propriétaires de « contester » la présence d'un milieu humide sur son terrain et d'en contester les limites.
- Pour la première version du PRMHH, se donner une bonne base solide et réalisable (ne pas viser dans tous les sens ni trop haut). Ce qui permettra de garder la démarche évolutive. Dix ans, ça vient vite, on pourra se réajuster lors de la révision du PRMHH. On pourra s'inspirer de nos succès et erreurs (et ceux des autres MRC et régions) pour s'améliorer et se doter d'un PRMHH V2 mieux adapté et plus complet.
- Multiplication des ponceaux dans la forêt au bout des lots ; besoin d'une approche plus globale.
- Il faut trouver des moyens de compensation originaux et efficaces qui permettraient d'atteindre les mêmes services écologiques que fournissaient les superficies perdues.
- Le principe d'aucune perte nette est très rigide. Ça manque de flexibilité et on se retrouve les mains liées.
- Le régime de compensation est inéquitable entre citoyens, citoyens corporatifs, agriculteurs, etc. L'altération des MHH est une option pour les plus riches seulement.
- Le règlement sur les compensations privilégie les villes-centres.
- Donner la gestion du fond de compensation aux MRC pour pouvoir contrôler le qualitatif : perte VS restauration et non seulement superficie pour superficie.